



PRÉFÈTE DE LA SARTHE

REÇU LE

7 NOV 2014

Secrétariat Général  
Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau de l'Utilité Publique  
Dossier suivi par Maggy BERTHIER - BOUGLE  
☎ 02.43.39.72.33  
Fax 02.43.39.70.35  
e-mail : maggy.berthier@sarthe.gouv.fr

Le Mans, le 5 novembre 2014

Objet: Notification de décision  
Plans d'aménagement et d'orientation de gestion des mesures compensatoires  
Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier ma décision en date du 17 octobre 2014 par laquelle j'ai validé, sur proposition du Directeur départemental des territoires, les 4 plans d'aménagement et d'orientation de gestion des mesures compensatoires suivants :

72_BOULOIE_03 72_LAMILE_02	72_LAMILE_04 72_SILLEL_02
-------------------------------	------------------------------

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Préfète,

Pour la Préfète,  
L'attaché de ce bureau

Maggy BERTHIER

Monsieur Marc LEGRAND  
Président d'Eiffage Rail Express  
22, avenue Henri Fréville  
35 200 Rennes



17 OCT. 2014

DECISION DU

VALIDATION DES PLANS D'AMENAGEMENT ET D'ORIENTATION DE GESTION  
DES MESURES COMPENSATOIRES LIEES A LA  
LIGNE A GRANDE VITESSE BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE

**La Préfète de la Sarthe**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'arrêté inter-préfectoral du 15 mai 2012 portant sur des espèces et les habitats d'espèces soumis au titre 1er du livre 4 du code de l'environnement

Vu l'arrêté de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 5 juillet 2012 autorisant ERE à déroger à l'interdiction de détruire, altérer ou dégrader les aires de repos ou les sites de reproduction de l'espèce *Lutra lutra* (Loutre)

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 2 juillet 2012 portant autorisation au titre des articles L.214.1 et suivant du code de l'environnement de réaliser et exploiter les installations, ouvrages, travaux et activités nécessaires à la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire

Vu l'arrêté inter-préfectoral des 11 février, 18 février et 28 février 2013 portant sur la composition et les modalités de consultation du Conseil scientifique en vue du suivi des mesures compensatoires liées à la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire

Sur proposition du Directeur départemental des territoires ;

DECIDE

Article unique :

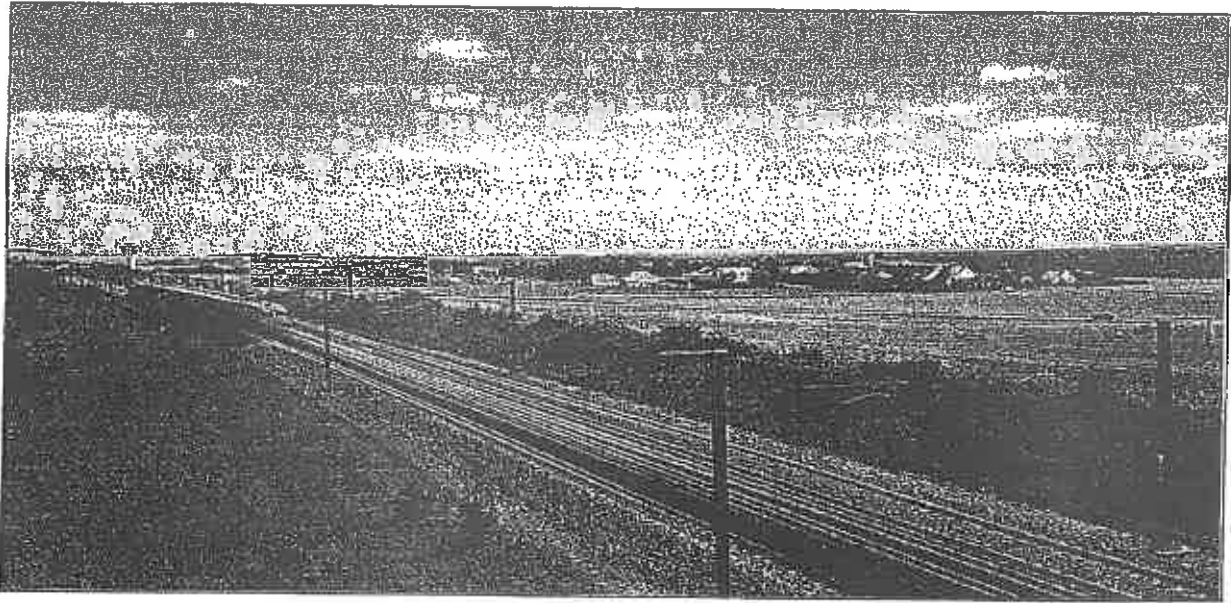
Les quatre plans d'aménagement et d'orientation de gestion suivants sont validés :

• 72_BOULOIE_03	• 72_LAMILE_04
• 72_LAMILE_02	• 72_SILLEL_02

La Préfète de la Sarthe,

  
Corinne ORZECHOWSKI

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification, conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative.*



Assistant à maîtrise d'ouvrage



Emetteur



Plan d'aménagement et d'orientation de gestion  
LGV Bretagne - Pays de la Loire

72 BOULOI 03

Indice	Date	Libellé	Etabli		Vérfié		Validé	
			Nom	Visa	Nom	Visa	Nom	Visa
A01	20/12/2013	Création du document	M.MONVOISIN		V.PEREIRA		C.DE FIRMAS	

G	ENV	PGM	GEN	D72	0	TEREE	25373	A01
Phase	Domaine	Nature du document	Item	Zone	PK	Emetteur	Numéro	Indice

*Vu par et/ou annexé  
à la décision du 17 octobre 2014*

Pour le Préfet  
L'attaché chef de bureau

Maggy BERTHIER



Assistant à maîtrise d'ouvrage



Emetteur



Plan d'aménagement et d'orientation de gestion  
LGV Bretagne - Pays de la Loire

72 BOULOI 03

Indice	Date	Libellé	Etabli		Vérfié		Validé	
			Nom	Visa	Nom	Visa	Nom	Visa
A01	20/12/2013	Création du document	M.MONVOISIN		V.PEREIRA		C.DE FIRMAS	

G	ENV	PGM	GEN	D72	0	TEREE	25373	A01
Phase	Domaine	Nature du document	Item	Zone	PK	Emetteur	Numéro	Indice





Plan d'aménagement et d'orientation de gestion  
LGV Bretagne - Pays de la Loire

72 BOULOI\_03



Commune de Bouloire (72)

Lieu-dit : Le Moulin de l'étang

Surface : 1,54 Ha

Distance du site à la LGV : 9998 m

Site hors aménagement foncier

Bassin versant : Huisne

### Localisation du site pour la compensation



SITE

Emprise LGV

1:25 000



Source vectorielle : ONF

Source du fond de plan :

Scan 25 Topo 2002 - IGN -

Marché d'acquisition n° 20089230033

Réalisation SIG : ONF

Date de réalisation :

20 déc. 2013

## Description du site pour la compensation

Le site '72\_BOULOI\_03' est situé dans le département 72 sur la commune de Bouloire et se trouve intégré au bassin versant Huisne. Le site couvre une superficie de 1,54 ha.

Les actions proposées sur ce site consistent en :

- la bonification et/ou l'expansion de la zone humide

## Aspects fonciers

Type de sécurisation foncière : Conventonnement

Niveau de sécurisation : Zone sécurisée

## Informations cadastrales

### Remarque(s)

Site de compensation situé au sein d'un marais dont la propriété (25ha) est communale.

Les parcelles proposées pour la compensation ont subi des alterations notamment suite à la plantation de peupliers.

L'exportation des peupliers a été réalisée il y a environ dix ans. Des rémanents de coupe sont restés dans la parcelle et des rejets de peupliers s'y développent mélangés aux aulnes.

Ces parcelles subissent un enrichissement naturel diminuant significativement l'intérêt patrimonial par un envahissement d'espèces communes comme les orties.

Certaines fonctionnalités hydrauliques sont atténuées et des inondations de la voirie ont parfois lieu.



### Localisation des espèces inventoriées



Localisation des espèces inventoriées

- Espèce impactée
- Espèce non impactée

Emprise LGV

SITE

Source vectorielle : ONF

Source du fond de plan : BD Ortho 2001 IGN -  
Marché d'acquisition n° 20089230038

Réalisation SIG : ONF

Date de réalisation :  
20 déc. 2013

0 125 250 500 m 1:10 000

**Liste des espèces contactées sur le site**

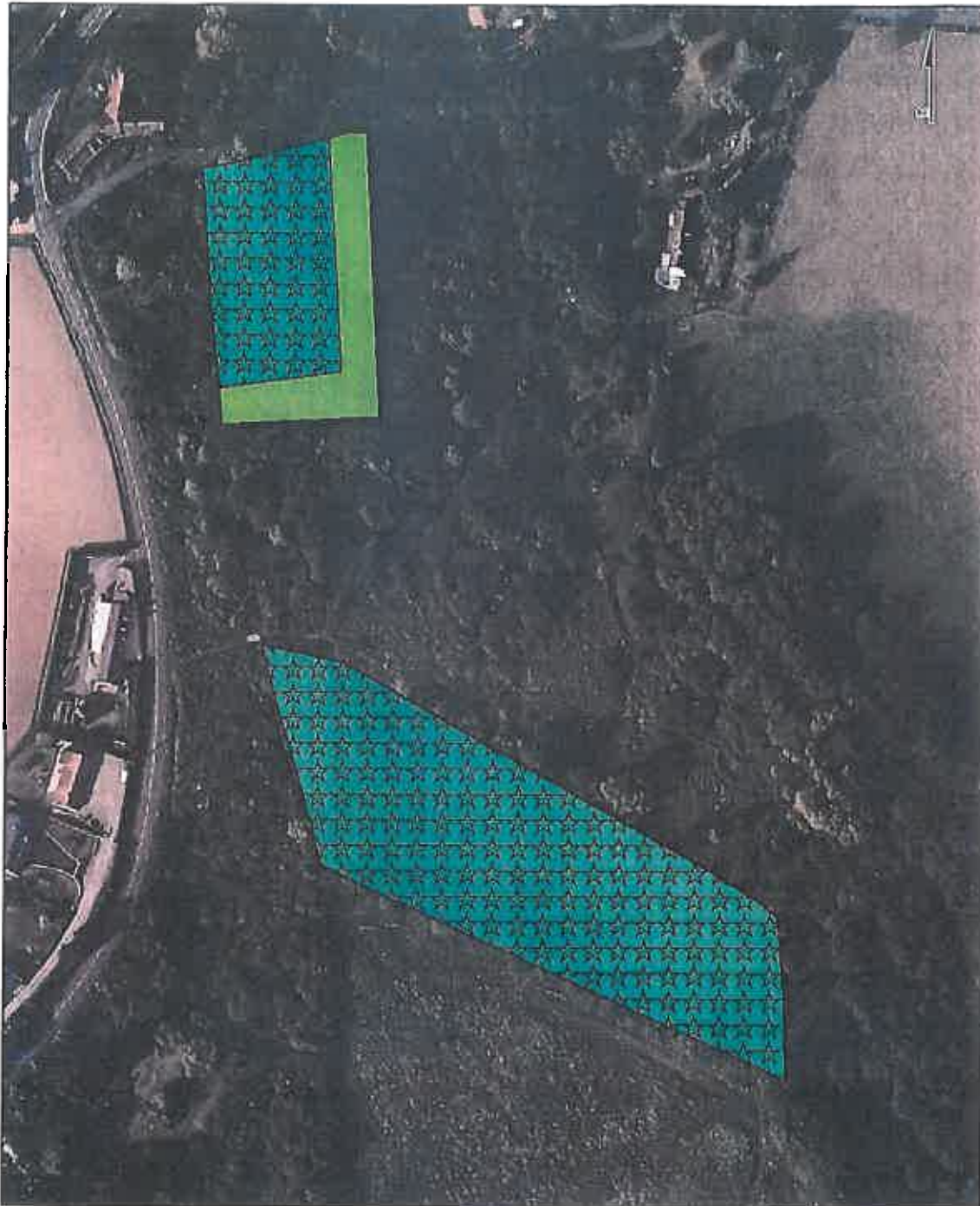
Aucune donnée existante sur le site

**Liste des espèces impactées par la LGV BFL à proximité du site**

Aucune données d'espèces impactées à proximité du site

**Liste des populations non impactées à proximité du site**

Localisation des habitats naturels



Code Corine Biotope



59.11  
88.821

Emprise LGV

Source vectorielle : ONF

Source du fond de plan : BD Ortho 2004 - IGN -  
Marché d'acquisition n° 20080230038



Réalisation SIG : ONF

Date de réalisation :  
6 janv. 2014



1:2 000

## Localisation des habitats naturels

	Nature de l'habitat	Code Corine Biotope	Surface (en ha)
	Peupleraie	83.321	0,17
	Phragmitaies	53.11	1,37
	<b>Total</b>		<b>1,54 ha</b>

### Localisation des zones humides



 SITE

Niveau de la Zone humide



1 2 3 4



1:4 603

Source vectorielle : Site - ONF 2012  
Zone humide - Asonit 2011

Source du fond de plan : BD Cartho 2004 - IGN -  
Marché d'acquisition n° 20080230038

Réalisation SIG: ONF

Date de réalisation :  
20 déc. 2013

### Estimation du score fonctionnel de la zone humide

#### Estimation des scores potentiels actuels et après aménagements

Source du score actuel :

ZHONF_698	Score Actuel	Score futur estimé
Indice flore de zone humide : Oui		
Soutien naturel d'étiage	2	3
Régulation naturelle des crues	2	3
Protection contre l'érosion	2	3
Stockage des eaux de surface	2	3
Recharge des nappes	2	3
Régulation des nutriments	2	2
Interception des MES	2	2
Corridor écologique	3	3
Zone d'alimentation et de reproduction	2	3
Support de la biodiversité	2	3
Intérêt patrimonial	1	3
Stockage de carbone	1	1
<b>Score</b>	<b>23</b>	<b>32</b>
Niveau	1	1

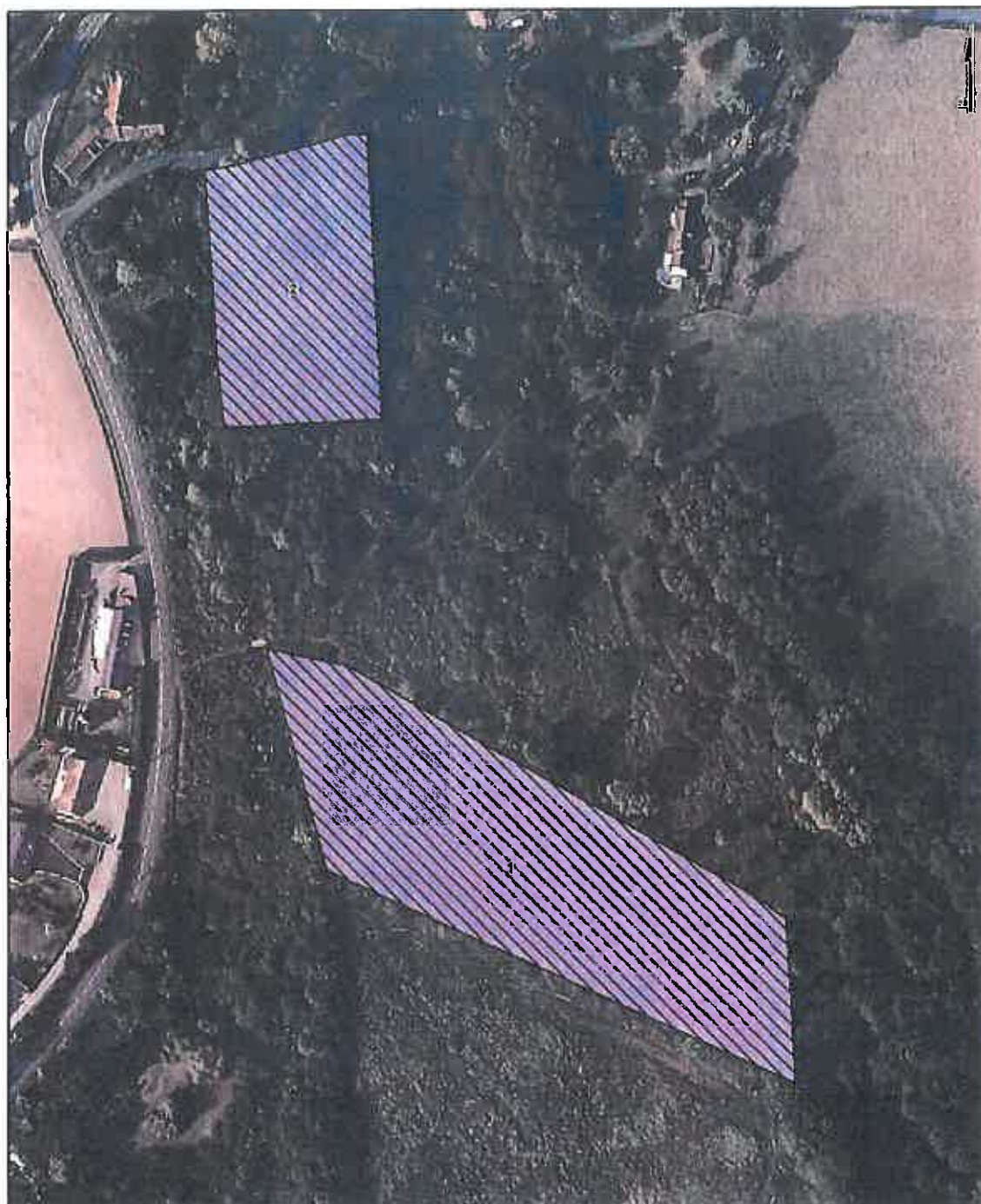
Source du score actuel :

ZHONF_698	Score Actuel	Score futur estimé
Indice flore de zone humide : Oui		
Soutien naturel d'étiage	3	3
Régulation naturelle des crues	3	3
Protection contre l'érosion	3	3
Stockage des eaux de surface	2	3
Recharge des nappes	2	2
Régulation des nutriments	2	2
Interception des MES	2	3
Corridor écologique	3	3
Zone d'alimentation et de reproduction	3	3
Support de la biodiversité	2	3
Intérêt patrimonial	2	3
Stockage de carbone	1	1
<b>Score</b>	<b>28</b>	<b>32</b>
Niveau	1	1

Remarque(s)

Le site est inclus dans un marais et les zones humides sont toutes de niveau 1 en raison de la présence même relictuelle d'une flore indicatrice des zones humides. Cette dégradation est due à un usage inapproprié de la parcelle.

## Localisation des actions



## Famille d'action



MCZ1

Emprise LGV

Source vectorielle : ONF

 Source du fond de plan : BD Cartho 2004 - IGN -  
Marché d'acquisition n° 20090230038

Réalisation SIG : ONF

 0 15 30 60 m.  

1:2 000

 Date de réalisation :  
06 janvier 2014



### Légende des actions

\* La définition des familles d'actions sont rappelées en annexes de ce document

Zone	Famille d'actions *	Actions	Surface Longuevit (en ha) (en m)
Zone n° 1	MCZ1	<b>Dessouchage des peupliers</b> <b>Coupe de peupliers</b>	1,05 ha
Zone n° 2	MCZ1	Terrassement - Travaux de décapage Dessouchage des peupliers Coupe de peupliers	0,49 ha

### Remarque(s)

Les mesures proposées visent à reconquérir les habitats naturels de la roselière en voie de régression suite à la populiculture qui y a été menée.

Il est proposé d'améliorer la gestion de la prairie humide (communauté à laïches) en remplaçant le broyage annuel par une fauche avec exportation (au moins tous les 3 ans)

### Détail de la compensation (sans fongibilité)

Objet de l'action	Actions	Surface (en ha)	Longueur (en m)
<b>DES zone humide</b>			
<b>Zone n° 1</b>		<b>1,05</b>	
	Coupe de peupliers		
	Dessouchage des peupliers		
<b>Zone n° 2</b>		<b>0,49</b>	
	Coupe de peupliers		
	Dessouchage des peupliers		
	Terrassement - Travaux de décapage		
	<b>Sous - total</b>	<b>1,54 ha</b>	<b>0,0 m</b>
	<b>Total</b>	<b>1,54 ha</b>	<b>0,0 m</b>

### Détail de la fongibilité

#### Définition des actions fongibles

Aucune fongibilité n'a été définie pour ce site

## Synthèse globale (avec fongibilité)

Site	Objectifs de la compensation écologique		Équivalence	% d'impact résiduel	
DLE	zone humide	276,94 ha	Zone humide à créer ou restaurer	1,54 ha	0,55 %
			Total	1,54 ha	

## Répartition de la compensation sur le site

(Sans prise en compte de la fongibilité)



100%

DLE



100%

zone humide

## Période d'intervention indicative

ACTIVITÉ	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	30 ans	Prévalence d'intervention sur 25 ans
Coupe de peupliers																					1
Dessouchage des peupliers																					1
Terrassement - Travaux de décapage																					1

## Annexe 1 - Définition des familles d'actions (codes) utilisées dans ce document

**BOISEMENT****Boisement**

**MCB1** Plantation de boisement

**MARIN****Amphibien**

**MCA1** Création de mares  
**MCA2** Restauration de mares  
**MCA3** Conservation de mares et habitats terrestres associés  
**MCA4** Conservation et préservation de connexions biologiques  
**MCA5** Créations de gîtes terrestres

**Chiroptère**

**MCC1** Plantation de boisements ou bosquets  
**MCC2** Création d'îlots de vieillissement et sénescence  
**MCC3** Créations de gîtes artificiels

**Flora**

**MCF1** Création et restauration de mares propices au Cératophylle Inermis

**Insecte**

**MCI1** Plantation et restauration de haies  
**MCI2** Entretien de haies  
**MCI3** Plantation d'arbres isolés  
**MCI4** Création de zones tampons  
**MCI5** Traitement des lisières  
**MCI6** Plantation de bosquets

**Mammifère**

**MCM1** Création et restauration de ripisylves

**Oiseau**

**MCO1** Éviter la destruction directe des individus et des couvées  
**MCO2** Amélioration du réseau trophique et de la qualité des habitats

**Poisson**

**MCP1** Création et restauration de frayères  
**MCP2** Création et restauration de ripisylves

**DÉ****Cours D'eau**

**MCE1** Création et restauration de cours d'eau et/ou de sa ripisylve

**Mare Et Plan D'eau**

**MCD1** Création et restauration de mare et plan d'eau

**Zone Humide**

**MCZ1** Création et restauration de zone humide



